

Charte de modération



OBJET DE LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE LHERM

La page Facebook de la Mairie de Lherm a pour objectif de mettre en avant les actualités, les informations pratiques, les publications et les évènements de la commune. Elle est ouverte à tous. N'hésitez pas :

- à réagir aux posts par vos commentaires,
- à poser vos questions,
- à répondre celles des autres membres.

Pour que les échanges puissent se dérouler dans un cadre agréable et dans un état d'esprit constructif, le modérateur de cette page se réserve le droit de supprimer sans préavis tout commentaire ou contenu qu'il jugerait non conforme aux bons usages du net, à la loi ou à la charte éditoriale élaborée dans le cadre de la présente page.

REGLES DE LA MODERATION

Conformément à la législation française, le modérateur rappelle que sont entre autres interdits :

- l'incitation à la haine raciale, à la discrimination et à la violence ;
- la négation des crimes contre l'humanité et l'apologie des crimes de guerre ;
- la diffamation;
- les messages, commentaires ou images pornographiques ou sexistes ;
- l'incitation au piratage informatique ;
- la publicité et le prosélytisme ?

Tout message en infraction avec la loi sera supprimé sans préavis et les poursuites en vigueur seront envisagées. Seront également supprimés les publications et/ou commentaires :

- excessifs, grossiers, agressifs, injurieux, mensongers,
- hors-sujet, de nature promotionnelle, commerciale ou publicitaire,
- mentionnant des coordonnées personnelles, téléphoniques, postales ou numériques
- apparentés à du spam,
- contraires aux droits d'auteurs ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image ou au droit au respect de la vie privée,
- comportant des propos propagandistes,
- portant atteinte à la réputation et à l'image de la Ville de Lherm, à ses élus, ses agents et ses services.

A noter : si les auteurs de ces fautes persistent, ils seront exclus de la page.

QUELQUES REGLES POUR MIEUX ECHANGER

Nous vous rappelons que la diffusion d'un commentaire sur Facebook s'apparente à une prise de parole publique. Exprimez-vous poliment, dans le respect des personnes et des biens.

- Vous êtes invités à réagir aux publications par des commentaires correspondant au sujet initial. La Ville de Lherm se réserve le droit de supprimer les réactions n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.
- Assurez-vous, avant de poster un message ou une image, d'être en règle avec les droits d'auteur, au droit à l'image et au respect de la vie privée.
- N'abusez pas des lettres capitales : LES MOTS ECRITS EN MAJUSCULES DONNENT L'IMPRESSION QUE VOUS CRIEZ, ce qui donne un ton agressif à vos propos.
- Pour être lisible et compréhensible, évitez autant que possible le langage sms et les abréviations.
- Évitez les commentaires ou contenus répétitifs et les contributions superflues. Respectez le débat, respectez votre lecteur : ne faites pas de copier/coller d'argumentaires ; c'est votre avis et lui seul qui doit s'exprimer.
- Vérifiez la source des informations que vous postez afin d'éviter la désinformation et les rumeurs. En cas de doute, des sites spécialisés comme www.hoaxbuster.com vous aideront à repérer les hoax (canulars du web).
- Prenez garde à ne pas perdre votre temps à engager le débat avec des trolls. Un « troll » est un individu qui persiste à lancer des discussions sur des sujets qui fâchent ou à semer la zizanie entre les participants.